

2019

Rapport trimestriel de production et d'activité

1^{er} janvier au 31 mars 2019

TASPAAT

Progrès de la réduction du nombre de dossiers

À titre d'organisme de décision ontarien et de dernier niveau d'appel du régime de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail de la province, le Tribunal vise la prestation de services décisionnels de qualité au moyen de processus solides respectant les règles de la justice naturelle.

Les décideurs et le personnel, avec la collaboration des représentants, ont réussi à réduire le nombre de dossiers ainsi que l'attente avant l'instruction et le règlement des affaires dont le Tribunal est saisi.

À quoi s'attendre pendant la première moitié de 2019 :

- au maintien de l'accent sur la production de décisions motivées
- à d'autres travaux pour réduire l'attente avant l'instruction des affaires et les temps de traitement en général
- à des travaux pour établir un processus de suivi pour les dossiers inactifs et fermer les dossiers des appelants qui n'ont pas l'intention d'aller de l'avant
- à l'élaboration d'un projet-pilote de transmission électronique des dossiers aux parties qui se portent volontaires
- à ce que notre responsable du programme de règlement extrajudiciaire des différends (RED) poursuive le projet d'intervention au début de l'instance (PIDI) comme moyen de règlement des affaires et, plus tard dans l'année, à ce qu'il tâte le pouls des parties prenantes à l'égard de la médiation

Le Tribunal vous remercie de votre appui et de votre collaboration pendant qu'il s'affaire à réduire davantage l'attente avant l'instruction et le règlement des affaires.

Les représentants sont priés d'éviter les demandes d'ajournement et les désistements tardifs ou de dernière minute. Quand il reçoit suffisamment de préavis, le Tribunal peut réattribuer ses ressources décisionnelles à d'autres dossiers et utiliser efficacement le temps de ses décideurs.

Pour toute question au sujet des temps de traitement dans un dossier particulier, prière de s'adresser au centre téléphonique du Tribunal au 416 314-8800.

Sommaire de gestion des dossiers

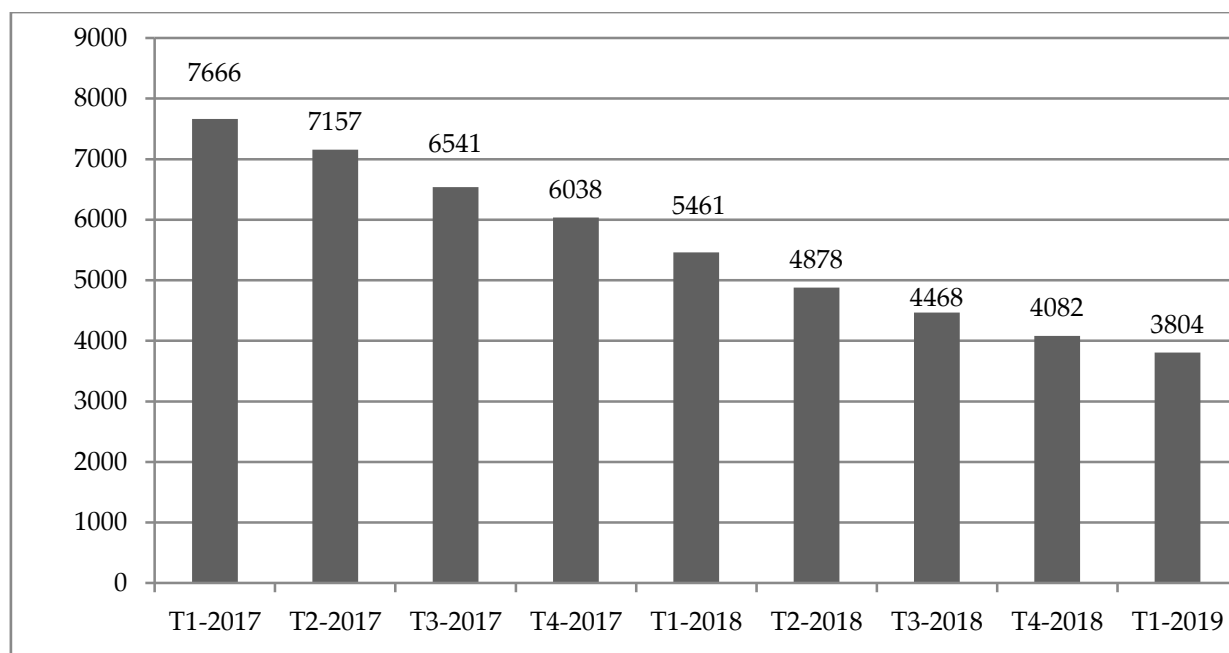
Processus d'avis d'appel

Dans le cadre du processus d'avis d'appel, les parties et les représentants sont responsables de faire avancer leurs dossiers en remplissant une *Confirmation d'appel* (formulaire CA) dans les deux ans qui suivent le dépôt de leur formulaire d'avis d'appel (formulaire AA).

Inventaire de dossiers — Dossiers actifs

L'inventaire de dossiers se compose de dossiers actifs, de dossiers dormants et de dossiers inactifs. Le Tribunal exerce un suivi sur tous ces dossiers au moyen de son système de gestion des dossiers.

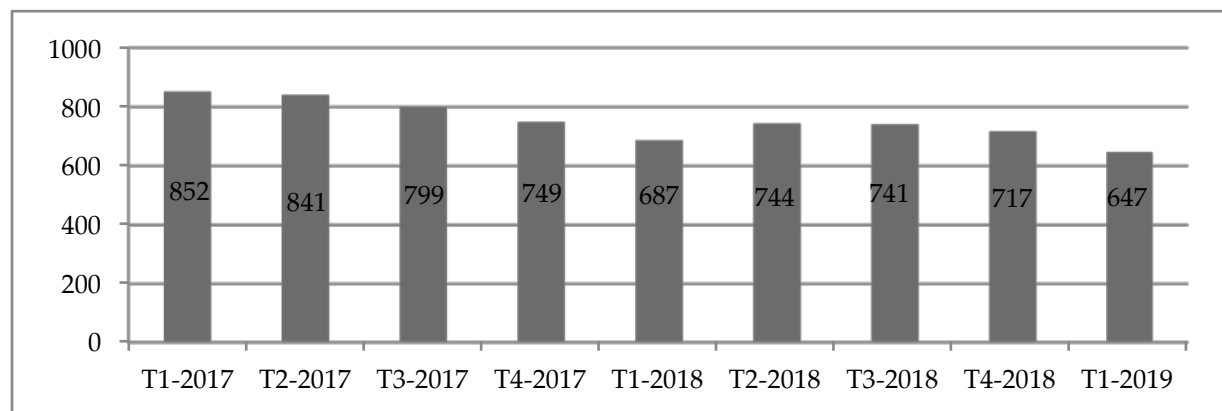
Le nombre de dossiers **actifs** a continué à diminuer pendant T1-2019. De 4 082 à la fin de T4-2018, le nombre de dossiers actifs était passé à 3 804 à la fin de T1-2019.



La réduction continue du nombre de dossiers actifs est attribuable à deux facteurs clés : premièrement, un plus grand nombre de dossiers ont été fermés grâce au plus grand effectif de décideurs et au recours à des procédés de RED ; deuxièmement, le nombre de nouveaux dossiers a diminué.

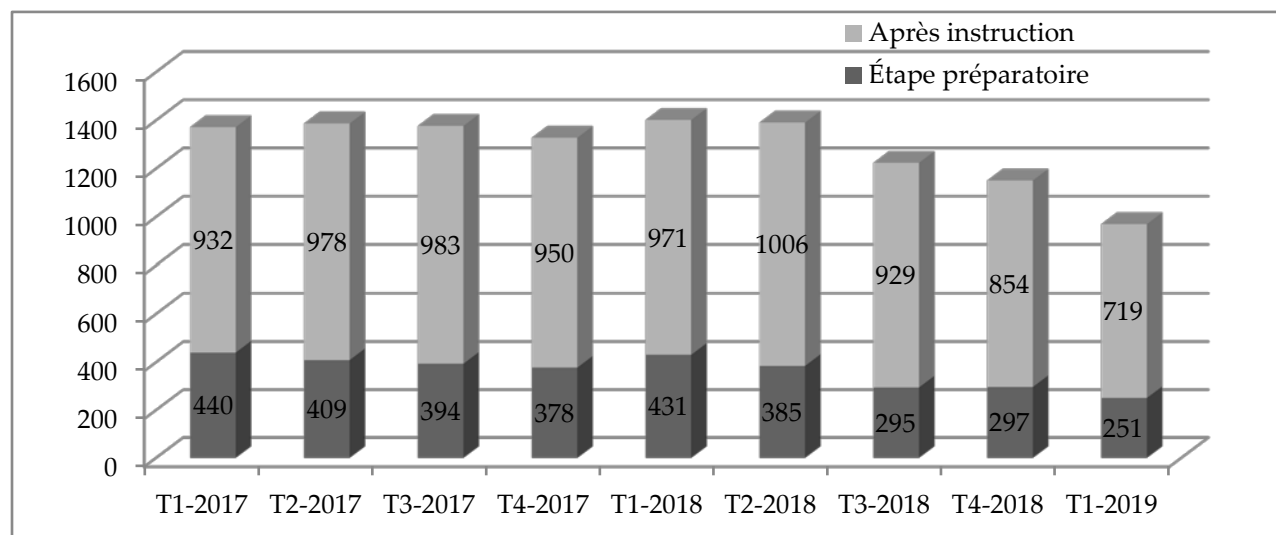
Intrants

Pendant T1-2019, les intrants se sont chiffrés à 647 : 539 nouveaux appels interjetés contre des décisions de la Commission ; 108 dossiers réactivés. En 2018, les intrants avaient été en moyenne de 722 par trimestre.



Extrants

Pendant T1-2019, les extrants se sont chiffrés à 970 : 251 dossiers fermés par suite du recours à des procédés de RED ; 719 dossiers fermés après instruction.



Temps de traitement

Attente avant l'instruction — Il existe un lien direct entre la réduction du nombre de dossiers actifs et la réduction de l'attente avant l'instruction.

Un des principaux objectifs de 2019 est de réduire l'attente globale avant l'instruction.

L'attente avant l'instruction est passée de 12,7 mois à la fin de T1-2018 à 9,9 mois à la fin de T1-2019. Même si l'attente avant l'instruction a augmenté légèrement pendant T1-2019 comparativement à T4-2018, le Tribunal prévoit qu'elle diminuera davantage en 2019 grâce à la réduction continue du nombre d'affaires à instruire.

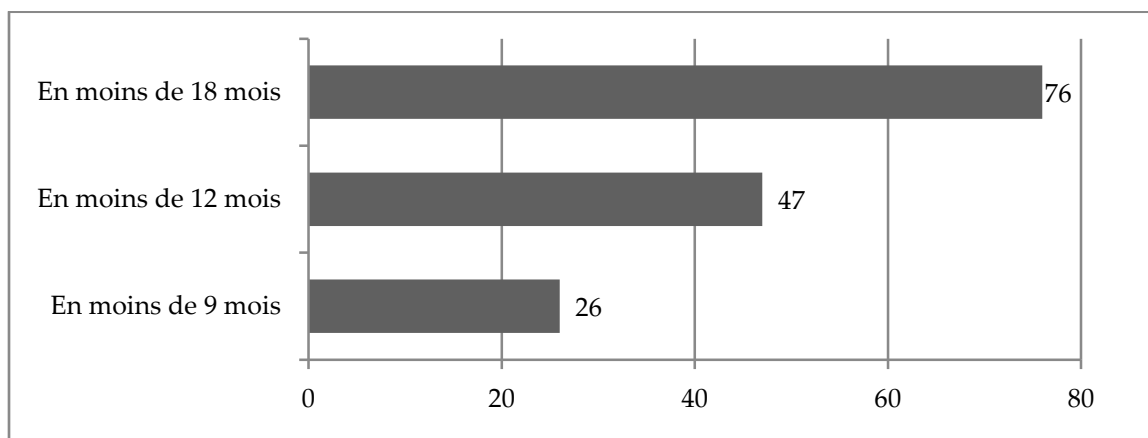
	T1-2018	T2-2018	T3-2018	T4-2018	T1-2019
Intervalle médian de la première offre de date d'audience (en mois)	12,7	11,3	9,9	9,8	9,9

En 2018, le Tribunal a réussi à réduire à 12 mois ou moins l'attente avant la première offre de date d'audience. Son objectif actualisé est de réduire cette attente à 10 mois ou moins en 2019, pour ensuite la réduire à moins de huit mois en 2020-2021.

Décisions – À la fin de T1-2019, le Tribunal avait rendu 85 % de ses décisions définitives en moins de 120 jours.

Délais d'exécution – Le Tribunal fait aussi rapport du pourcentage de dossiers fermés en moins de neuf mois, de 12 mois et de 18 mois pour permettre aux parties prenantes de suivre l'amélioration de ses temps de traitement. Le Tribunal a enregistré des gains modestes pour ces trois délais d'exécution au cours du trimestre.

Pourcentage de dossiers fermés pendant le trimestre

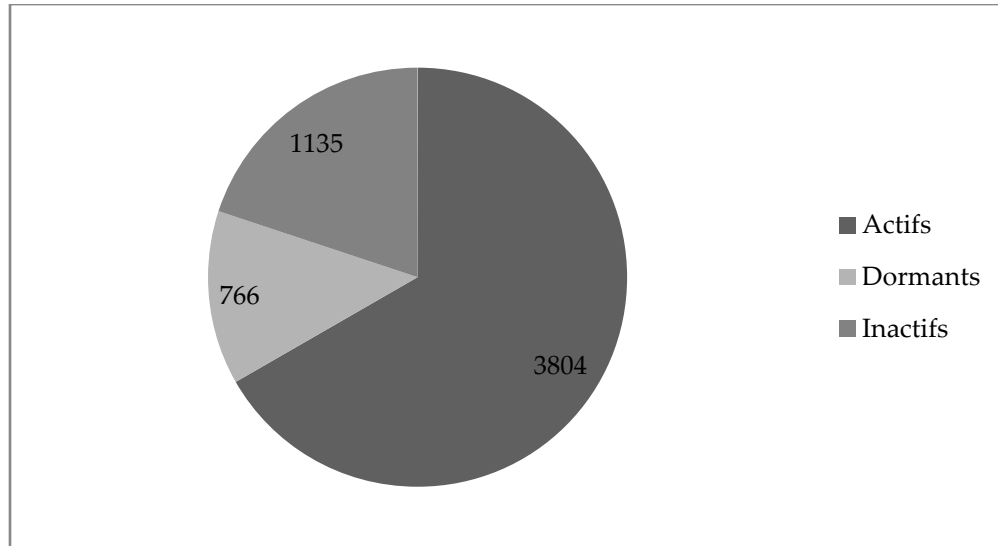


Inventaire de dossiers non prêts à aller de l'avant

Il y a deux catégories de dossiers non prêts à aller de l'avant : les dossiers dormants, dans lesquels le délai d'avis d'appel de deux ans n'a pas encore expiré ; les dossiers inactifs, dans lesquels le délai d'avis d'appel de deux ans a expiré. C'est généralement l'attente du règlement de questions à la Commission, d'éléments de preuve ou de services de représentation qui empêchent les parties d'aller de l'avant. Nombre de dossiers dormants et de dossiers inactifs sont fermés pour cause d'abandon.

En 2019, le Tribunal vise l'atteinte d'un état d'équilibre pour son inventaire de dossiers inactifs. Pour ce faire, il attribuera une date de suivi à chacun de ces dossiers pour permettre un contrôle efficace, similaire à celui exercé sur les dossiers dormants.

À la fin de T1-2019, le Tribunal avait 3 804 dossiers actifs, 766 dossiers dormants et 1 135 dossiers inactifs.



Effectif de décideurs nommés par décret

À la fin de T1-2019, l'effectif de décideurs comptait 59 vice-présidents et 32 membres. Aucun nouveau décideur n'a été nommé au Tribunal pendant T1-2019.